

ÉCHILLEUSES

ROG'INFOS

Février 2024

INFORMATIONS MUNICIPALES

MAIRIE

Place de l'église
45390 Echilleuses

Tél. : 02.38.33.60.09

commune.echilleuses@orange.fr

Lundi 10h/12h

Vendredi 16h/18h

CONSEIL MUNICIPAL

Mars

SAMEDI DES ÉLUS

Mars

SITE INTERNET

www.echilleuses.fr

SIAEP - BEG

Place de l'église
45390 Echilleuses
Sur rendez-vous

Tél : 02.38.34.32.51

siaepbeg@orange.fr

VÉOLIA

Passage balayeuse
14/06/2024
26/12/2024

URGENCE SICAP

Tel : 02 38 30 29 16

URGENCE MÉDECIN

Sans médecin traitant
ou en son absence
Tel : 0 801 90 45 00

COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL FÉVRIER 2024

Enfouissement des réseaux rue Sourde et alentours

Le Maire présente les devis des entreprises ORANGE, EIFFAGE et SOMELEC pour l'enfouissement des réseaux. Le conseil accepte à l'unanimité ces trois devis et autorise le Maire à demander des subventions.

Liaison douce

Le Maire présente le devis de Nicolas CHAGNON pour la création d'un chemin piétonnier (qui a été révélé en diffusant le plan cadastral Napoléonien) reliant la rue de la Poterne à la route de Grangermont. Un rendez-vous avec les riverains sera pris concernant l'entretien de la végétation.

Le Maire présente un deuxième devis de Nicolas CHAGNON pour la création et l'aménagement rue Sourde et aux alentours, d'une zone de rencontre. Zone où les véhicules sont limités à 20 km/h et où les piétons sont prioritaires, mais ne doivent pas y stationner.

Ces travaux sont éligibles à la DETR et le Maire propose de déposer une demande de subvention.



Le conseil accepte ces devis et autorise le Maire à déposer une demande de subvention au taux le plus élevé.

Investissements du syndicat des eaux SIAEP-BEG

Le maire informe que le SIAEP-BEG prévoit d'effectuer des travaux d'investissement pour relier directement les trois communes au château d'eau d'Echilleuses, avant le transfert de la compétence « eau assainissement » à la communauté de communes et être ainsi, sûr d'avoir une meilleure distribution de l'eau sur les trois communes. Il indique aussi qu'au-delà de 30 000€ le SIAEP-BEG doit obtenir l'accord des trois communes.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour la réalisation de ces travaux.

Divers

- Carnaval du Puisseautin le 16 mars à 15h00. Le char de la commune a été réalisé par les membres de l'association Rog'ants Fêtes. L'absence de participation de la population est à déplorer.
- Transfert de la compétence eau-assainissement au 1^{er} janvier 2025. Il se trouve de grosses disparités sur l'état des réseaux d'assainissement entre les communes. Différentes informations vont être faites au cours de l'année, mais le conseil reste très attentif sur la répartition des différents investissements et/ou travaux à venir concernant ce transfert.

CÉRÉMONIE DES VŒUX POUR 2024

Le 24 janvier 2024 a eu lieu une réunion où les élus ont présenté le bilan de l'année écoulée et les souhaits pour la nouvelle. Comme chaque année, le conseil municipal essaie de rendre la vie de ses concitoyens la plus agréable possible, suivant ses moyens. Pour l'année 2023, le point d'orgue a été l'aménagement de la place de l'église.

Pour 2024, trois événements majeurs : L'enfouissement du réseau électrique dans le quartier de la rue Sourde, la création d'une zone de rencontre aux alentours de la rue Sourde, pour sécuriser la circulation des piétons face aux véhicules motorisés et le transfert à la communauté de communes de la compétence eau et assainissement. Nous en avons déjà parlé au conseil municipal (lire le compte rendu ci-dessus).

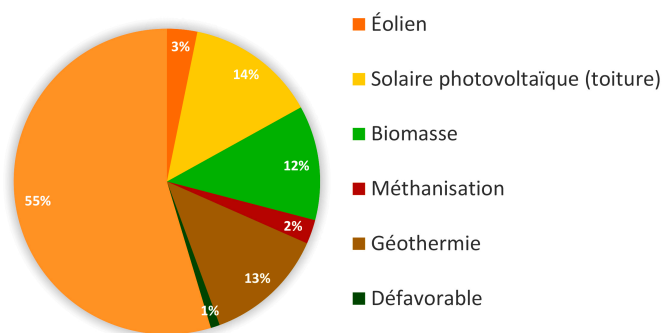
Une page se tourne. Depuis l'inauguration de la distribution en eau potable sur notre commune en 1928, c'est le SIAEP-BEG basé à Echilleuses qui en a géré la gestion et l'entretien ; en 2025 ce sera la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais.

À la fin de la réunion, la galette des Rois a été partagée avec les Rogantes et les Rogants présents.



ÉNERGIES RENOUVELABLES

CONCERTATION SUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DE PRODUCTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Le 11/10/2023, le conseil municipal a pris une délibération de principe sur la loi du 10 mars 2023, relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, de la façon suivante :

- Éolien = Défavorable.
- Photovoltaïque = Favorable sur les toitures.
- Biomasse = Favorable en privilégiant l'exploitation et le développement local.
- Méthanisation = Défavorable.
- Géothermie = Favorable sans consommation de terre agricole.

Ensuite, la parole a été donnée aux habitants d'Échilleuses. 45% des Rogants ont répondu ; ce qui montre l'importance que prennent les questions environnementales, dans la vie de nos concitoyens.

Le conseil vous remercie de votre participation et vous trouverez ci-joint la répartition de vos avis, qui sont sur la même ligne que celle du conseil municipal.

LES HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

À compter du 28 février
Le jeudi de 9h à 11h
Le vendredi de 18h à 19h
Et le lundi semaines paires
De 9h à 11h

